

Paris, le 27 juin 2024
À 19 heures

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 JUIN 2024

**DEUXIÈME CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
POUR CAUSE DE DÉFAUT DE QUORUM**

ET

**REALISATION D'UNE REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL MOTIVEE PAR DES PERTES PAR
VOIE DE MINORATION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS DE LA SOCIETE**

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'ADOMOS s'est réunie le 26 juin 2024 à 9 heures au 243 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris sous la présidence de Monsieur Philippe AUSSEUR, Président Directeur Général.

À cette date, le nombre total d'actions de la Société s'élevait à 187 532 545 pour 187 532 663 droits de vote.

Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ou ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 38 095 actions et 38 100 droits de vote, soit 0,02 % des actions ayant le droit de vote.

Le quorum de 1/5^{ème} des actions ayant le droit de vote nécessaire pour délibérer sur les projets de résolutions présentés en assemblée générale ordinaire, soit 37 506 509 actions ayant le droit de vote et le quorum de 1/4^{ème} des actions ayant le droit de vote nécessaire pour délibérer sur les projets de résolutions présentés en assemblée générale extraordinaire, soit 46 883 136 actions ayant le droit de vote, n'ayant pas été atteints, il n'a pas pu être procédé aux votes des résolutions figurant à l'ordre du jour.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une seconde convocation de cette assemblée générale mixte sur le même ordre du jour, pour le :

10 juillet 2024 à 9 heures, ou à toute autre date qui serait, le cas échéant, communiquée aux actionnaires en temps utile,

au 243 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris 2^{ème} étage.

Il est rappelé que le texte des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour et présentés par le Conseil d'administration figure dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 22 mai 2024 (Bulletin n°62 – Annonce n°2401886), dans l'avis rectificatif à l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires le 10 juin 2024 (Bulletin n°70 – Annonce n°2402569) et dans l'avis de convocation publié le 11 juin 2024 dans le journal d'annonces légales « Affiches Parisiennes ».

La Société annonce par ailleurs que son Conseil d'administration, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2023, aux termes de sa 19^{ème} résolution, a décidé de procéder à la réalisation d'une réduction du capital social motivée par des pertes existantes de la Société, à hauteur d'un montant de 675 117,162 euros.

Cette réduction de capital motivée par des pertes est réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société, ainsi ramenée de 0,0038 euro à 0,0002 euro. Elle facilitera les conversions par les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital pénalisés par l'évolution récente du cours de bourse.

La Société rappelle qu'il s'agit d'une opération purement technique. Le montant de la réduction de capital, soit 675 117,162 euros, sera affecté à un compte de réserve indisponible, et le montant des capitaux propres ne sera pas impacté.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élève à 37 506,509 euros, divisé en 187 532 545 actions ordinaires de 0,0002 euro de valeur nominale chacune.

Adomos (ALADO, code ISIN FR0013247244), est un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier.
www.adomos.com/bourse

Contact société : adomos@adomos.com